



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUIN 2023**

Objet :

**RENONCIATION A SERVITUDE ET
CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt-et-une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Thomas IRAÇABAL, Maire, et sur la convocation, qui leur a été adressée le deux juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

MEMBRES PRESENTS :

Monsieur IRAÇABAL, Maire,
Mme Christine COCHINARD, M. Patrick CHAUVIN, Mme Aline VOEGELIN, Mme Laurence NAEGERT, M. Jean-Claude LAFFITE, Mme Sylvie MASSOT, M. Patrice MARCHAND, Adjoints au Maire.
M. Axel BRAVO LERAMBERT, Mme Sylvie DE BOYER, Mme Patricia CHAMAYOU, Mme Nathalie DESEILLE DENZER, M. José HENRIQUES, Mme Isabelle KORFAN, Mme Jeanou MOREAU, M. Laurent NOE, Mme Stéphanie POIRET, M. Olivier TOUPIOL, Mme Christine SENEPART, M. Frédéric GONDRON, M. Anthony ARAUJO-LAFITTE, M. Sylvain DUYCK, conseillers municipaux.

MEMBRES ABSENTS REPRESENTES :

M. Patrice BLIGNY, représenté par M. Jean-Claude LAFFITE,
Mme Céline CHAPPAT, représentée par M. Olivier TOUPIOL,
M. Denis CHILDS, représenté par M. Thomas IRACABAL,
M. Thierry LATOURETTE, représentée par M. Patrick CHAUVIN,
M. Frédéric DE ROMBLAY, représenté par Mme Sylvie MASSOT,
Mme Manoëlle MARTIN, représentée par M. Anthony ARAUJO-LAFITTE,
Mme Yannick PEJU, représentée par M. Frédéric GONDRON.

Désignation du secrétaire de séance : M. Axel BRAVO LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
29	15	22	29

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'acte ci-annexé ;

Considérant que par courrier en date du 21 avril 1988, la Commune de GOUVIEUX avait indiqué accepter consentir une servitude de passage au profit de la parcelle cadastrée section BL numéro 83, sur une largeur de 6 mètres sur la parcelle cadastrée section BL numéro 88 ;

Considérant que, toutefois, cette servitude n'avait jamais été constituée ;

Considérant que le propriétaire de la parcelle cadastrée section BL numéro 83, Monsieur VERSAVEL, utilisait néanmoins ce passage ;

Considérant que compte tenu de l'opération immobilière de la rue Blanche (Cogedim), il y a lieu de modifier ce droit de passage pour permettre à Monsieur VERSAVEL, agriculteur, de continuer son activité ;

Considérant que ce passage qui partira de la parcelle cadastrée section BL numéro 83, fonds dominant, propriété VERSAVEL, pour aboutir à la rue Blanche est en nature de voie de circulation sur le parking cadastré section BL numéro 391 ;

Considérant que ce droit de passage s'exercera sur le fonds servant exclusivement sur une bande d'une largeur suffisante afin de permettre aux engins agricoles d'un gabarit de type-semi-remorques d'accéder à la rue Blanche ;

Considérant que la Commune de GOUVIEUX aura le choix des modalités techniques pour permettre cet accès soit en procédant au retrait du portail, soit en élargissant l'accès sur la rue Blanche, soit en reculant les poteaux et retaillant le trottoir sur la rue Blanche ;
Considérant que pourrait faire l'objet de modifications mineures ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la renonciation de la servitude de passage de la parcelle BL 88 au profit de la BL 83
- **APPROUVE** la création d'une servitude supplémentaire définie dans le projet d'acte.
- **AUTORISE** la prise en charge des frais d'acte
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Pour Extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Axel BRAVO LERAMBERT



Le Maire,
Thomas Iraçabal

